



AVS 21 : 65 ans c'est toujours NON ! SIGNEZ ET FAITES SIGNER LE REFERENDUM

« Parce que nous voulons des rentes qui nous permettent de vivre dignement (...), nous refusons la hausse de l'âge de la retraite des femmes ».

C'était une des 19 raisons de la grève féministe du 14 juin 2019. La majorité du Parlement ne nous a pas écoutées et a voté au mois de décembre 2021 la révision d'AVS 21, qui augmente l'âge de la retraite des femmes. Alors que nos rentes sont en moyenne de 37% inférieures à celles des hommes, cette réforme est inacceptable. Ce dont nous avons besoin est une réforme qui augmente les rentes, pas l'âge de la retraite.

C'est pourquoi, les Collectifs de la Grève féministe vous invitent à signer et à faire signer le référendum contre AVS 21. Merci de signer par commune et de renvoyer les feuilles à l'adresse ci-dessous, même partiellement remplies.

Publié dans la Feuille fédérale le 28.12.2021

Référendum contre la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (AVS 21) soit soumise au vote du peuple

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

N° postal :		Commune politique :		Canton :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénom <small>(écrire de sa propre main et si possible en majuscules)</small>	Date de naissance <small>(jour/mois/année)</small>	Adresse exacte <small>(rue et numéro)</small>		Signature manuscrite	
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Expiration du délai référendaire : **7 avril 2022**

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.

Le/la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)

Sceau

Lieu

Date

Signature
manuscrite

Fonction
officielle

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée rapidement au comité référendaire :

Référendum AVS 21, Case postale 528, 9430 St. Margrethen